

Objet : Les assurés du régime général commencent à réfléchir à la date de leur retraite 4 ans à l'avance en moyenne : des résultats obtenus à partir de l'enquête Motivations de départ à la retraite 2021

Référence : 2023-027

Date : Avril 2023

Direction statistiques, prospective et recherche

Pôle/Sous-Direction : Evaluation

Auteur(s) : Julie Couhin, Julhane Da Silva

Téléphone :

Diffusion :

Mots clés : Enquête Motivations de départ 2021, délai entre l'âge de départ et l'âge auquel on commence à y réfléchir, profils par classification

Résumé :

Dans la 5^e vague de l'enquête Motivations de départ à la retraite, un nouveau module est introduit interrogeant les nouveaux retraités sur la planification du départ à la retraite et l'anticipation du montant de la pension.

Interroger les retraités sur ces questions est important car cela permet d'identifier la pluralité des situations et de mettre en avant des comportements d'anticipation. En effet, ce processus est compliqué à appréhender car il est décidé par l'assuré et dépend de ses caractéristiques individuelles.

Les nouveaux retraités du régime général partis à la retraite entre mi-2019 et mi-2020 déclarent avoir commencé à réfléchir à leur date de départ à la retraite 4 ans à l'avance en moyenne : les hommes ont commencé à y réfléchir 4,3 ans avant la date d'effet de leur pension, contre 3,7 ans pour les femmes.

Le sexe, la présence de limitations d'activité liées à l'état de santé, le niveau de diplôme déclaré, le motif de départ sont autant de facteurs qui influent sur le délai d'anticipation. Alors que les nouveaux retraités partis en carrière longue ont commencé à réfléchir à leur date de départ à la retraite 3,2 ans à l'avance, ceux qui sont partis à partir de l'âge d'annulation de la décote (sans avoir la durée d'assurance requise) ont commencé à y réfléchir 6,5 ans à l'avance.

Afin de déterminer des profils moyens d'assurés qui résumeront l'hétérogénéité des comportements d'anticipation, une analyse multivariée est réalisée et complétée par une classification.

Trois profils types sont identifiés : des assurés peu diplômés salariés du régime général (45 %) qui commencent à réfléchir à leur date de départ relativement peu de temps avant celle-ci, des hommes hauts diplômés relevant principalement d'autres régimes (24 %) qui à l'inverse commencent à réfléchir à leur date de départ à la retraite très en amont, et enfin des femmes ayant souvent des problèmes de santé (31 %) avec des comportements d'anticipation proches de la moyenne.

Les assurés du régime général commencent à réfléchir à la date de leur retraite 4 ans à l'avance en moyenne : des résultats obtenus à partir de l'enquête Motivations de départ à la retraite 2021

Dans la cinquième vague de l'enquête Motivations de départ à la retraite, un nouveau module est introduit interrogeant les nouveaux retraités sur la planification du départ à la retraite et l'anticipation du montant de la pension (voir l'encadré pour une description de l'enquête et l'annexe 1 pour le détail des questions posées).

Interroger les retraités sur ces questions est important car cela permet d'identifier la pluralité des situations et de mettre en avant des comportements d'anticipation. En effet, ce processus est compliqué à appréhender car il est décidé par l'assuré et dépend de ses caractéristiques individuelles. Certains vont commencer à réfléchir très en amont à leur date de départ à la retraite, d'autres moins, et cela dépend certainement de leur profil de carrière, de leur âge et de leurs caractéristiques socio-démographiques etc. Est-ce que le processus de planification est similaire pour les femmes et les hommes, est-ce qu'il dépend de leur niveau de diplôme ?

Dans une première partie, une analyse descriptive détaille le délai entre l'âge auquel les assurés ont commencé à réfléchir à la date de leur départ et leur âge effectif de départ en retraite.

Puis, afin d'illustrer finement la diversité des profils, une analyse multivariée est réalisée et complétée par une classification (annexe 2). Ces deux méthodes sont mises en œuvre de manière à décrire l'hétérogénéité des comportements en termes de planification de départ et de montant de la retraite et d'essayer d'en dégager différents profils.

Combien de temps à l'avance commence-t-on à réfléchir à sa date de départ en retraite ?

Les hommes déclarent avoir commencé à réfléchir à la date de leur retraite à 58 ans en moyenne, contre 59,2 ans pour les femmes

Dans le module interrogeant les nouveaux retraités de la cinquième vague de l'enquête sur la planification du départ à la retraite et l'anticipation du montant de la pension, une question demande aux assurés « À quel âge avez-vous commencé à réfléchir à votre date de départ à la retraite ? ».

La répartition des nouveaux retraités du régime général, hommes et femmes, selon cet âge déclaré, montre des pics à chaque âge quinquennal, principalement à 50, 55 et 60 ans (graphique 1). Cela correspond aux âges auxquels le régime les informe sur leurs droits¹. Cependant, une attirance à déclarer des chiffres ronds pourrait également expliquer ce phénomène.

Le pic le plus important se situe à 60 ans. Il est bien marqué pour les femmes mais pour les hommes, le pic s'étale entre 58 et 60 ans (avec deux pics à 58 et à 60 ans) : 25 % des femmes déclarent avoir commencé à réfléchir à leur date de départ à l'âge de 60 ans et 16 % des hommes.

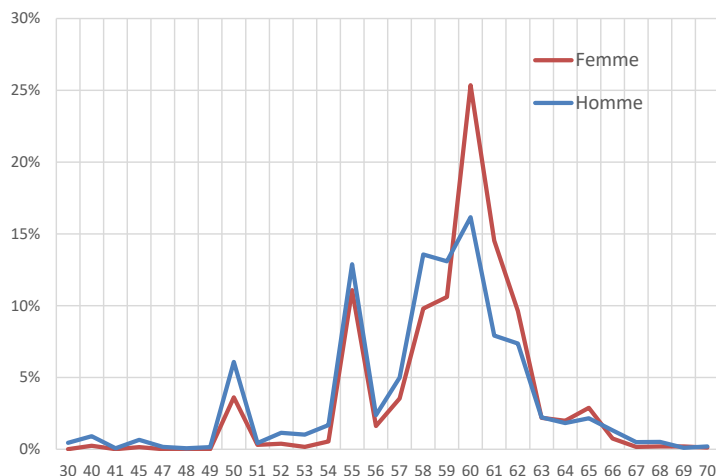
Les hommes déclarent réfléchir à leur date de départ plus tôt que les femmes : 47 % des hommes déclarent avoir pensé à leur retraite pour la première fois à 58 ans ou avant contre 31 % des femmes,

¹ L'envoi des documents a été mis en place progressivement. Aussi, les générations concernées par cette étude (1960 et avant) n'ont pas reçu de RIS à 45 ans. Les générations 1956 et antérieures n'ont pas non plus eu de RIS à 50 ans (<https://www.cor-retraites.fr/sites/default/files/2019-06/doc-916.pdf>).

soit 16 points d'écart (graphique 2). À 60 ans, il subsiste 8 points d'écart entre hommes et femmes. Ce n'est qu'à partir de 62 ans que les courbes sont superposées.

En moyenne, les hommes déclarent avoir réfléchi à leur date de départ en retraite à 58 ans, soit plus d'un an avant les femmes (59,2 ans)².

Graphique 1. Distribution de l'âge auquel les nouveaux retraités du régime général ont réfléchi à leur date de retraite pour la première fois, pour les femmes et les hommes



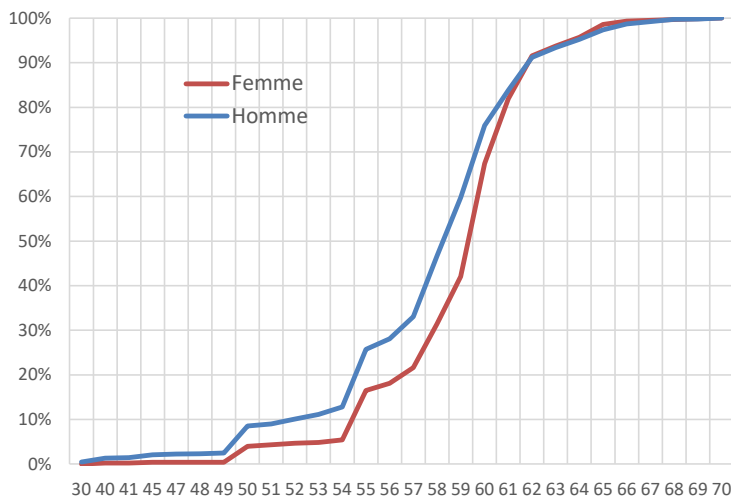
Âge moyen

Femme : 59,2 ans

Homme : 58 ans

Source : DREES, CNAV, SRE, CDC, CPRPSNCF, AGIRC-ARRCO, COR, DSS, enquête Motivation de départ à la retraite 2021. Champ : Nouveaux retraités du régime général résidant en France, partis à la retraite entre le 1^{er} juillet 2019 et le 30 juin 2020.

Graphique 2. Distribution cumulée de l'âge auquel les nouveaux retraités du régime général ont réfléchi à leur date de retraite pour la première fois, pour les femmes et les hommes



Âge médian

Femme : 60 ans

Homme : 59 ans

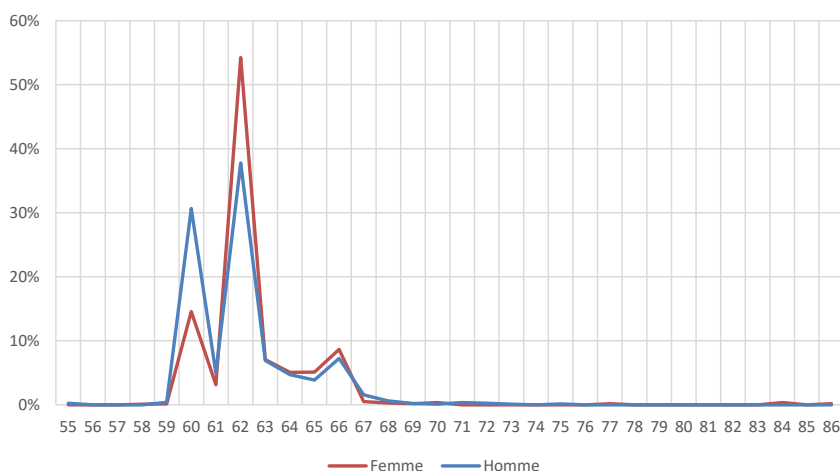
Source : DREES, CNAV, SRE, CDC, CPRPSNCF, AGIRC-ARRCO, COR, DSS, enquête Motivation de départ à la retraite 2021. Champ : Nouveaux retraités du régime général résidant en France, partis à la retraite entre le 1^{er} juillet 2019 et le 30 juin 2020. Lecture : 67% des nouvelles retraitées du régime général ont commencé à réfléchir à la date de leur retraite à 60 ans ou avant.

² La note 2022-070 étudie spécifiquement l'âge à partir duquel les retraités interrogés déclarent avoir commencé à réfléchir à leur date de départ. Elle indique notamment que la situation avant le départ influence également beaucoup l'âge auquel les assurés commencent à réfléchir à la date de leur retraite : les assurés qui ne sont pas en emploi avant le départ (qu'ils soient au chômage, en maladie, en invalidité ou sans aucun report de carrière) y pensent plus tôt que ceux occupent un emploi. De manière intuitive, plus les assurés partent tard à la retraite, plus ils y pensent tard.

Les hommes partent à la retraite à 62,3 ans en moyenne, contre 62,8 ans pour les femmes

Si les hommes déclarent, en moyenne, avoir réfléchi à leur date de départ à la retraite un peu plus d'un an avant les femmes, ils partent également à la retraite plus tôt qu'elles. L'âge moyen de départ à la retraite (soit l'âge calculé à la date d'effet de la pension de droit personnel au régime général) est en moyenne plus élevé pour les hommes : ils partent en moyenne à 62,3 ans et les femmes à 62,8 ans. En effet, la répartition des retraités du régime général en fonction de leur âge de départ à la retraite montre que les hommes sont plus nombreux que les femmes à prendre leur retraite avant l'âge d'ouverture des droits (62 ans), même si les femmes sont ensuite plus nombreuses qu'eux à partir à l'âge légal (graphique 3).

Graphique 3. Distribution de l'âge de départ à la retraite des nouveaux retraités du régime général pour les femmes et les hommes

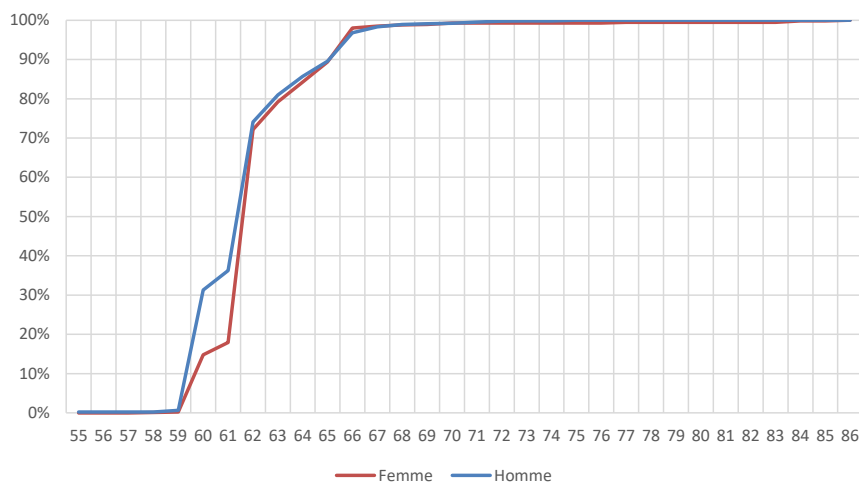


Âge moyen de départ à la retraite

Femme : 62,8 ans
Homme : 62,3 ans

Source : DREES, CNAV, SRE, CDC, CPRPSNCF, AGIRC-ARRCO, COR, DSS, enquête Motivation de départ à la retraite 2021. Champ : Nouveaux retraités du régime général résidant en France, partis à la retraite entre le 1^{er} juillet 2019 et le 30 juin 2020. Note : les âges utilisés pour le calcul de la moyenne sont les âges exacts de départ à la retraite au mois près. Lecture : 31 % des hommes et 15 % des femmes partent à la retraite dans l'année de leurs 60 ans (i.e. entre leurs anniversaires de 60 et 61 ans).

Graphique 4. Distribution cumulée de l'âge de départ à la retraite des nouveaux retraités du régime général pour les femmes et les hommes



Âge médian de départ à la retraite

Femme : 62,1 ans
Homme : 62,1 ans

Source : DREES, CNAV, SRE, CDC, CPRPSNCF, AGIRC-ARRCO, COR, DSS, enquête Motivation de départ à la retraite 2021. Champ : Nouveaux retraités du régime général résidant en France, partis à la retraite entre le 1^{er} juillet 2019 et le 30 juin 2020. Lecture : 74 % des hommes et 72 % des femmes partent à la retraite dans l'année de leurs 62 ans ou avant (i.e. avant leur anniversaire de 63 ans).

Les hommes commencent à penser à la date de leur retraite 4,3 ans à l'avance en moyenne, contre 3,7 ans pour les femmes

On s'intéresse ensuite au délai entre l'âge auquel les assurés ont commencé à réfléchir à leur départ et l'âge auquel ils ont effectivement pris leur retraite³.

En moyenne, les nouveaux retraités du régime général ont commencé à réfléchir à la date de leur retraite 4 ans avant celle-ci. Les hommes ont commencé à y penser en moyenne 4,3 années avant leur départ, contre 3,7 années pour les femmes.

Un impact des limitations dans la vie quotidienne différent selon le sexe

La présence de limitations d'activité liées à l'état de santé peut influencer ce délai (tableau 1). Les femmes qui déclarent des limitations dans leurs activités quotidiennes à cause d'un problème de santé commencent à réfléchir à la date de leur retraite plus longtemps à l'avance que celles qui n'en n'ont pas (4 ans en moyenne pour celles qui sont limitées contre 3,6 ans pour les autres). C'est l'inverse pour les hommes, puisque ceux qui ne déclarent pas de limitations d'activité anticipent en moyenne davantage que les autres le moment où ils commencent à réfléchir à la date de leur retraite.

Tableau 1. Délai moyen (en années) entre l'âge de départ et l'âge auquel les nouveaux retraités du régime général ont commencé à y réfléchir, selon qu'ils déclarent ou non être limités dans leurs activités habituelles

	Non limité(e) depuis au moins 6 mois, à cause d'un problème de santé, dans les activités que les gens font habituellement	Limité(e) depuis au moins 6 mois, à cause d'un problème de santé, dans les activités que les gens font habituellement
Homme	4,4 années	3,9 années
Femme	3,6 années	4,0 années
Ensemble	4,0 années	4,0 années

Source : DREES, CNAV, SRE, CDC, CPRPSNCF, AGIRC-ARRCO, COR, DSS, enquête Motivation de départ à la retraite 2021. Champ : Nouveaux retraités du régime général résidant en France, partis à la retraite entre le 1^{er} juillet 2019 et le 30 juin 2020.

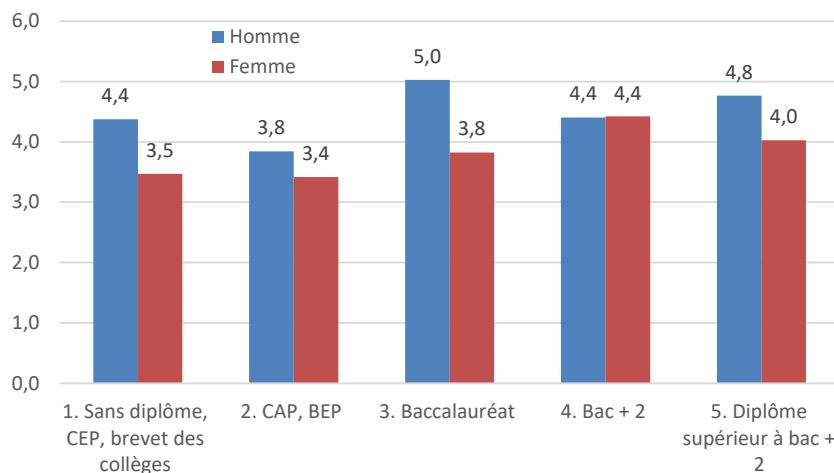
Le délai entre le moment où on commence à réfléchir à sa date de départ et cette dernière varie avec le diplôme

Le niveau de diplôme déclaré par les retraités influe également sur le délai entre le moment où ils ont commencé à réfléchir à la date de leur retraite et la date effective de cette dernière (graphique 5). À niveau de diplôme donné, les hommes y réfléchissent en moyenne plus longtemps à l'avance que les femmes (sauf pour les hommes et les femmes déclarant un niveau d'études BAC+2 pour lesquels le délai de réflexion est identique en moyenne).

Les retraités détenteurs du baccalauréat sont ceux dont l'écart est le plus marqué en termes d'anticipation du départ entre hommes et femmes (plus d'une année).

³ Délai calculé au mois près. Par exemple, si un assuré a commencé à réfléchir à sa date de départ à 60 ans et est effectivement parti en retraite à 62 ans et 6 mois, le délai entre ces deux âges est de 2,5 ans.

Graphique 5. Délai moyen (en années) entre l'âge de départ et l'âge auquel les nouveaux retraités du régime général ont commencé à y réfléchir, selon le niveau de diplôme déclaré



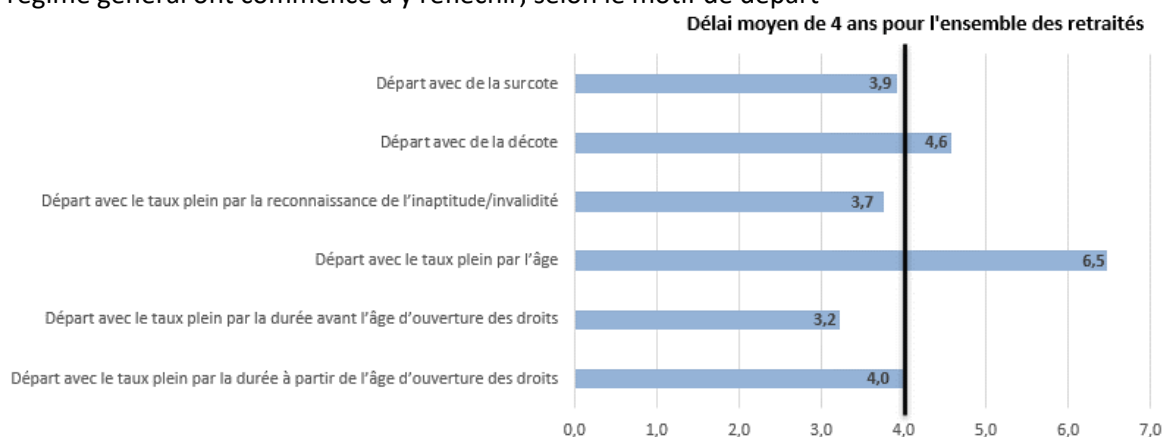
Source : DREES, CNAV, SRE, CDC, CPRPSNCF, AGIRC-ARRCO, COR, DSS, enquête Motivation de départ à la retraite 2021. Champ : Nouveaux retraités du régime général résidant en France, partis à la retraite entre le 1^{er} juillet 2019 et le 30 juin 2020.

Le motif de départ influe également sur le délai entre le moment où les nouveaux retraités ont commencé à réfléchir à la date de leur retraite et la date effective de cette dernière. En effet, si le délai moyen pour l'ensemble des nouveaux retraités du régime général est de 4 années, ce délai moyen peut atteindre 4,6 ans pour les assurés qui partent avec une décote, voire dépasser 6 années pour les retraités qui attendent l'âge d'annulation de la décote pour partir à la retraite au taux plein (graphique 6).

Les assurés qui partent à la retraite au taux plein avant l'âge d'ouverture des droits sont ceux qui en moyenne commencent à réfléchir à leur retraite le moins longtemps à l'avance (3,2 années).

Les départs avec surcote, au titre de l'inaptitude ou avec la durée requise ont des délais dans la moyenne.

Graphique 6. Délai moyen (en années) entre l'âge de départ et l'âge auquel les nouveaux retraités du régime général ont commencé à y réfléchir, selon le motif de départ

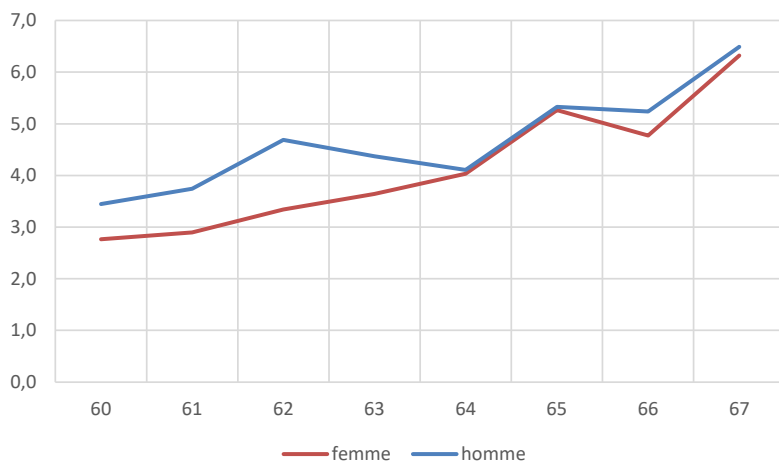


Source : DREES, CNAV, SRE, CDC, CPRPSNCF, AGIRC-ARRCO, COR, DSS, enquête Motivation de départ à la retraite 2021. Champ : Nouveaux retraités du régime général résidant en France, partis à la retraite entre le 1^{er} juillet 2019 et le 30 juin 2020. Note : les nouveaux retraités partis avec la durée d'assurance requise pour leur génération sans surcote sont classés dans la catégorie « départ avec le taux plein par la durée avant l'âge d'ouverture des droits » ou « départ avec le taux plein par la durée à partir de l'âge d'ouverture des droits », même s'ils sont partis au titre de l'inaptitude ou après l'âge d'annulation de la décote.

Le délai d'anticipation augmente avec l'âge de départ

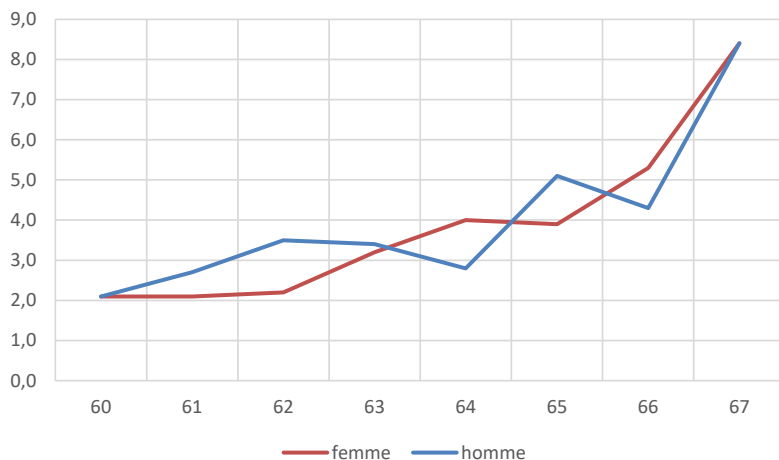
Le délai entre le moment où les nouveaux retraités ont commencé à réfléchir à la date de leur retraite et la date effective de cette dernière évolue également avec l'âge au départ à la retraite : plus le départ à la retraite est précoce, plus le délai est court et ce constat est valable pour les femmes et les hommes (graphique 7). À mesure que l'âge de départ augmente, le délai augmente : pour les assurés qui prennent leur retraite l'année de leur 60 ans (i.e. entre leurs anniversaires de 60 et 61 ans), le délai moyen est de 2,8 années pour les femmes et 3,4 années pour les hommes. Pour ceux qui prennent leur retraite l'année de leurs 67 ans, le délai dépasse 6 ans pour les femmes comme pour les hommes, en moyenne.

Graphique 7. Délai moyen (en années) entre l'âge de départ et l'âge auquel les nouveaux retraités du régime général ont commencé à y réfléchir, selon l'âge de départ et le sexe



Source : DREES, CNAV, SRE, CDC, CPRPSNCF, AGIRC-ARRCO, COR, DSS, enquête Motivation de départ à la retraite 2021. Champ : Nouveaux retraités du régime général résidant en France, partis à la retraite entre le 1er juillet 2019 et le 30 juin 2020. Note : Le délai moyen pour les âges de départ avant 60 ans et après 67 ans n'est pas représenté en raison de la faiblesse des effectifs. Le délai moyen des hommes et des femmes qui partent à la retraite l'année de leur 65 ans (i.e. entre leurs anniversaires de 65 et 66 ans) est de 5,3 années.

Graphique 8. Délai médian (en années) entre l'âge de départ et l'âge auquel les nouveaux retraités du régime général ont commencé à y réfléchir, selon l'âge de départ et le sexe



Source : DREES, CNAV, SRE, CDC, CPRPSNCF, AGIRC-ARRCO, COR, DSS, enquête Motivation de départ à la retraite 2021. Champ : Nouveaux retraités du régime général résidant en France, partis à la retraite entre le 1er juillet 2019 et le 30 juin 2020. Note : Le délai médian pour les âges de départ avant 60 ans et après 67 ans n'est pas représenté en raison de la faiblesse des effectifs.

Ainsi, le délai entre le moment où les assurés commencent à penser à la date de leur retraite et leur date effective de départ en retraite dépend du profil de l'assuré. Son sexe, son état de santé, son niveau de diplôme et bien évidemment le motif de son départ et l'âge effectif de départ en retraite influent sur le délai d'anticipation. L'influence du motif de départ en retraite est particulièrement marquée, avec des délais variant du simple au double entre les assurés partis avec le taux plein avant l'âge d'ouverture des droits (3,2 ans) et ceux partis au taux plein par l'âge (6,5 ans).

Même à motif de départ donné, on peut supposer que certains assurés commenceront à réfléchir à la date de leur retraite plus longtemps à l'avance que d'autres. Afin de déterminer des profils moyens d'assurés qui résumeront l'hétérogénéité des comportements d'anticipation, une analyse multivariée est réalisée et complétée par une classification.

L'analyse des données pour résumer l'information

La méthode de l'Analyse des Correspondances Multiples (ACM) est mobilisée en raison du nombre important de variables qualitatives à introduire dans la modélisation. Cette méthode permet de synthétiser les caractéristiques des assurés en créant des variables « résumé » à partir des données mobilisées (annexe 2).

Les variables retenues pour réaliser l'analyse des correspondances multiples (ACM) portent pour la majorité sur des éléments disponibles à partir de la réponse des retraités au questionnaire de l'enquête mais également de variables construites à partir d'éléments connus au moment du départ à la retraite.

Tableau 2. Les variables retenues pour réaliser l'ACM

Variables	Modalités
Sexe	Homme (47 %) – Femme (53 %)
Etat de santé (question A9)	Avec limitations (24 %) – Sans limitations (76 %)
Niveau de diplôme déclaré par le retraité (question A5)	Diplôme supérieur à BAC+2 (17 %) BAC+2 (12 %) Baccalauréat (14 %) BEP/CAP (35 %) Sans diplôme, CEP, brevet des collèges (22 %)
Avoir une idée du montant de pension (question G4)	Idée du montant de pension (66 %) Pas d'idée du montant de pension (34 %)
Délai moyen (en années) entre l'âge de départ et l'âge auquel les nouveaux retraités ont commencé à y réfléchir, selon le motif de départ	Le délai est ventilé selon le motif de départ du retraité : Pour les départs avec le taux plein par la durée avant l'âge d'ouverture des droits (26 %), le délai moyen est de 3,2 années ; Pour les départs avec le taux plein par la durée à partir de l'âge d'ouverture des droits (24 %), le délai moyen est de 4,0 années ; Pour les départs avec le taux plein par la reconnaissance de l'inaptitude/invalidité avant le départ (16 %), le délai moyen est de 3,7 années ; Pour les départs avec le taux plein par l'âge (8 %), le délai moyen est de 6,5 années ; Pour les départs avec de la décote (13 %), le délai moyen est de 4,6 années ; Pour les départs avec de la surcote (14 %), le délai moyen est de 3,9 années

	<p>Si le délai calculé pour un retraité est plus ou moins égal au délai moyen observé pour son motif de départ tous sexes confondus (+ ou - 30 %), on considère que son délai est dans la moyenne, il est dénommé « normal » (26 %).</p> <p>Si le délai calculé est plus faible que le délai moyen observé pour son motif de départ, on considèrera que l'assuré y a pensé peu de temps avant le départ, il est dénommé « court » (49 %).</p> <p>Si le délai calculé est plus élevé que la moyenne constatée pour son motif de départ, on considèrera qu'il y a pensé longtemps avant, il est dénommé « long » (25 %).</p>
Situation avant le départ	<p>En emploi salarié au régime général avant le départ (45 %)</p> <p>En emploi dans un autre régime que le régime général avant le départ (15 %)</p> <p>Au chômage ou en maladie avant le départ (12 %)</p> <p>Inapte au travail/ex-invalide ou sans report pour la validation de droits à retraite avant le départ (28 %)</p>

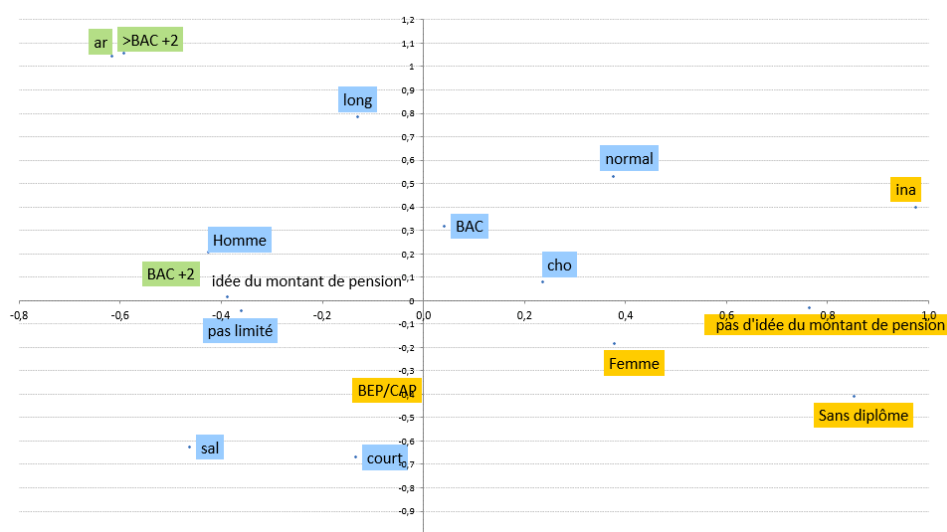
Lecture : L'ensemble des variables retenues pour réaliser l'ACM ont été utilisées pour construire les axes (il s'agit donc de variables actives). Les effectifs au sein des différentes modalités sont bien équilibrés, ce qui évite qu'une variable ait trop d'importance par rapport aux autres.

À partir de l'analyse factorielle des correspondances multiples (ACM), des variables « résumé » des caractéristiques des retraités ont été construites.

La première variable, représentée par l'axe 1 sur le graphique 9 (axe horizontal) oppose les assurés limités dans leurs activités sans idée du montant de la pension qu'ils percevront à la retraite (partie droite du graphique), aux assurés sans problèmes de santé qui ont une idée du montant qu'ils percevront (partie gauche du graphique). Les assurés sans diplôme s'opposent aux assurés avec un niveau de diplôme BAC+2, voire supérieur.

Le second axe (vertical), qui correspond à la deuxième variable « résumé », oppose les assurés qui sont en fin de carrière dans un autre régime (ar) à ceux qui sont salariés du privé au régime général (sal). Les assurés en emploi dans un autre régime commencent à réfléchir à leur départ longtemps à l'avance (modalité « long ») alors que les salariés du privé y pensent peu de temps avant (modalité « court »). Ce deuxième axe est donc relatif à la situation sur le marché du travail juste avant le départ.

Graphique 9. Analyse des Correspondances Multiples - Représentation des modalités sur les deux premiers axes

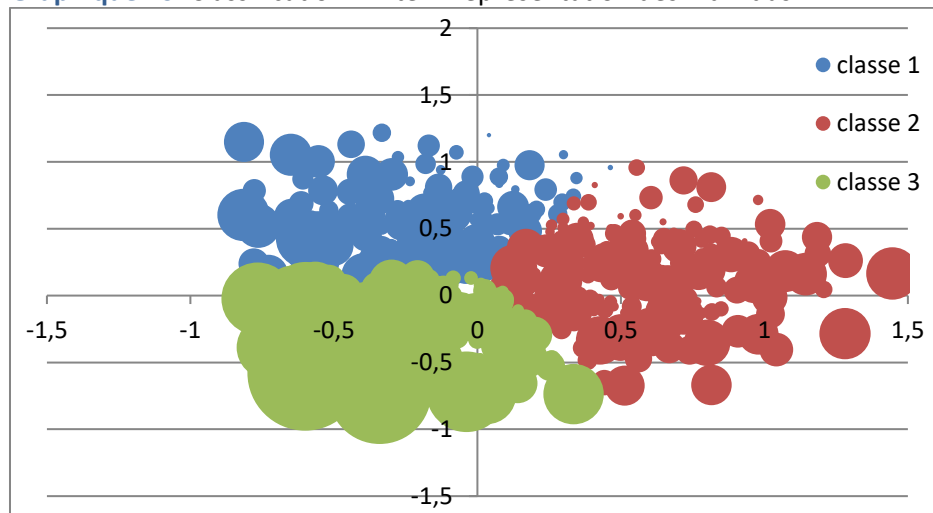


Source : DREES, CNAV, SRE, CDC, CPRPSNCF, AGIRC-ARRCO, COR, DSS, enquête Motivation de départ à la retraite 2021. Champ : Nouveaux retraités du régime général résidant en France, partis à la retraite entre le 1^{er} juillet 2019 et le 30 juin 2020. Lecture : Les modalités surlignées en orange sont significatives sur le 1^{er} axe, celles en bleu sur le second et celles en vert sur les deux axes.

L'ACM a permis de construire deux variables (deux axes) qui résument bien les caractéristiques des assurés. À partir de ces variables, une classification ascendante hiérarchique (CAH) est mise en œuvre. Cette méthode de classification est adaptée au faible volume de données et permet visuellement (à l'aide de son dendrogramme) de choisir le nombre de groupes à retenir. Cette méthode permet de partager les nouveaux retraités du régime général en trois classes. Au sein de chaque classe, sont rassemblés les retraités qui ont les caractéristiques les plus proches et, chaque classe est la plus différente possible des autres (graphique 10 et annexe 2).

Les retraités se répartissent de manière homogène entre les trois classes (tableau 3).

Graphique 10. Classification mixte – Représentation des individus



Source : DREES, CNAV, SRE, CDC, CPRPSNCF, AGIRC-ARRCO, COR, DSS, enquête Motivation de départ à la retraite 2021.
Champ : Nouveaux retraités du régime général résidant en France, partis à la retraite entre le 1^{er} juillet 2019 et le 30 juin 2020.

Trois profils de retraités identifiés : des femmes avec des problèmes de santé

La classe 2, composée de 31 % des assurés, regroupe 72 % de femmes. Cette classe, très féminine, est peu diplômée : 42 % déclarent ne pas être diplômés et 32 % déclarent disposer d'un BEP/CAP.

60 % des assurés qui composent cette classe se disent limités depuis au moins 6 mois, à cause d'un problème de santé, dans les activités que les gens font habituellement. Ils valident de fait majoritairement des périodes assimilées au titre de l'invalidité ou sont sans report avant le départ à la retraite (66 %) et sont partis à la retraite au titre de l'inaptitude (42 %, tableau 4). 38 % commencent à réfléchir à la date de leur départ peu de temps à l'avance par rapport à l'ensemble des retraités ayant connu le même motif de départ en retraite et 39 % ont un délai de réflexion dans la moyenne. En moyenne, le délai entre le moment où ils ont commencé à réfléchir à leur date de départ et la date effective de cette dernière s'élève à 4,5 années.

Dans 81 % des cas, les assurés de cette classe ont exercé un dernier emploi en tant qu'employé ou ouvrier et se déclarent plus souvent que les deux autres classes à avoir arrêté de travailler par contrainte (39 % pour cette classe contre 13 % et 16 % pour les deux autres).

Malgré le fait que ces assurés ne possèdent pas de droit à retraite dans un autre régime (les trois quarts d'entre eux), cette classe n'a généralement pas d'idée du montant de pension qu'elle percevra au moment du départ en retraite (63 %).

Des hommes hauts diplômés relevant principalement d'autres régimes

La classe 1 qui regroupe 24 % des assurés est constituée de 66 % d'hommes. Ces assurés ont un haut niveau de diplôme (48 % de niveau supérieur à BAC + 2), sont plus souvent cadres (40 % d'entre eux) et en emploi dans un autre régime avant le départ (43 %). Deux tiers d'entre eux (63 %) répondent durant l'enquête disposer d'un droit à retraite dans un autre régime.

Lors de leur départ en retraite, 70 % disposent de la durée requise pour bénéficier du taux plein, en fonction de leur génération. Par rapport aux deux autres classes, ils sont plus nombreux à partir en retraite avec surcote (25 %) et 77 % disent avoir décidé d'arrêter de travailler et que ce choix n'était pas une contrainte.

Ils sont plus de 8 sur 10 à avoir une idée du montant de la pension qu'ils percevront à la retraite (idée précise ou approximative) et ont commencé à y réfléchir longtemps à l'avance (47 %). Le délai entre le moment où ils ont commencé à réfléchir à leur date de départ et la date effective de cette dernière s'élève à 6 années en moyenne.

Des assurés peu diplômés, salariés du régime général

La classe 3 est la plus nombreuse, elle regroupe 45 % des assurés et contrairement aux deux autres classes, celle-ci est équilibrée en termes de répartition femmes-hommes. Elle comprend surtout des assurés diplômés d'un BEP/CAP (48 %) qui sont en emploi salarié avant le départ (79 %) et qui ne disposent pas de droit dans un autre régime (73 %). 42 % d'entre eux sont partis avec le taux plein par la durée avant l'âge légal, 26 % à partir de l'âge légal et 14 % avec de la surcote. Cette population est à priori peu contrainte dans son départ à la retraite puisque 82 % disent avoir décidé d'arrêter de travailler. Ils sont nombreux à réfléchir à leur départ peu de temps avant (74 %) et sont bien informés car ils sont 78 % à déclarer avoir une idée du montant de pension qu'ils percevront lors de leur réflexion de départ en retraite. Le délai entre le moment où ils ont commencé à réfléchir à leur date de départ et la date effective de cette dernière est relativement court car il s'élève à 2,6 années en moyenne.

Tableau 3. Caractéristiques des retraités selon les trois groupes – variables retenues dans l’ACM

	Classe 1 « Hommes hauts diplômés, relevant d’autres régimes »	Classe 2 « Femmes avec des problèmes de santé »	Classe 3 « Peu diplômés et salariés du privé »	Ensemble
Effectif	138 487	174 331	253 798	566 615
Répartition	24%	31%	45%	100%
Avoir une idée du montant de pension que vous toucheriez à la retraite				
Aucune idée	18%	63%	22%	34%
Une idée	82%	37%	78%	66%
Limitations depuis au moins six mois dans les activités habituelles à cause d’un problème de santé				
Avec limitations	9%	60%	7%	24%
Sans limitations	91%	40%	93%	76%
Sexe				
Femme	34%	72%	50%	53%
Homme	66%	28%	50%	47%
Niveau de diplôme				
Sans diplôme, CEP, brevet des collèges	3%	42%	18%	22%
BEP/CAP	14%	32%	48%	35%
BAC	19%	15%	10%	14%
BAC +2	16%	6%	15%	12%
> BAC +2	48%	6%	8%	17%
Délai entre le moment où le nouveau retraité a commencé à réfléchir à sa date de retraite et la date de cette dernière (relativement à celui des nouveaux retraités partis avec le même motif de retraite)				
Délai « normal »	35%	39%	13%	26%
Délai « long » (a commencé à y réfléchir longtemps avant)	47%	23%	13%	25%
Délai « court » (a commencé à y réfléchir peu de temps avant)	18%	38%	74%	49%
Dernier report avant le départ				
Emploi salarié au régime général	21%	14%	79%	45%
Emploi dans un autre régime que le régime général	43%	4%	8%	15%
Chômage ou maladie	12%	16%	8%	12%
Inapte au travail ou ex-invalidé/sans report	23%	66%	5%	28%

Source : DREES, CNAV, SRE, CDC, CPRPSNCF, AGIRC-ARRCO, COR, DSS, enquête Motivation de départ à la retraite 2021.
Champ : Nouveaux retraités du régime général résidant en France, partis à la retraite entre le 1^{er} juillet 2019 et le 30 juin 2020.

Tableau 4. Caractéristiques supplémentaires des retraités selon les trois groupes

	Classe 1 « Hommes hauts diplômés, relevant d'autres régimes »	Classe 2 « Femmes avec des problèmes de santé »	Classe 3 « Peu diplômés et salariés du privé »	Ensemble
Âge moyen au départ à la retraite de droit personnel au régime général (en années)*				
	63,3	63,0	61,9	62,6
Âge moyen auquel le nouveau retraité a commencé à penser au départ (en années)				
	57,3	58,5	59,4	58,6
Délai moyen entre le moment où le nouveau retraité a commencé à réfléchir à sa date de retraite et la date de cette dernière (en années)				
	6,0	4,5	2,6	4,0
Dernier emploi exercé				
Agriculteur exploitant	1%	1%	0%	1%
Artisan, Commerçant, Chef d'entreprise	7%	4%	3%	4%
Cadre	40%	7%	17%	20%
Profession libérale	9%	1%	1%	3%
Prof intermédiaire	12%	6%	5%	7%
Employé	25%	60%	53%	48%
Ouvrier	4%	21%	21%	17%
Droit à retraite dans un autre régime**				
Oui	63%	25%	27%	35%
Non	37%	75%	73%	65%
Motif de départ				
Taux plein par la durée avant l'âge légal	16%	9%	42%	26%
Taux plein par la durée à partir de l'âge légal	29%	19%	26%	24%
Taux plein par l'âge	8%	11%	5%	8%
Taux plein par la catégorie	5%	42%	5%	16%
Décote	16%	15%	9%	13%
Surcote	25%	4%	14%	14%
À propos du moment de votre départ à la retraite, êtes-vous parti(e) ... ?				
Dès que vous en avez eu la possibilité	59%	65%	74%	67%
Plus tard	36%	15%	23%	23%
NSP	5%	21%	3%	9%
Quand vous avez arrêté de travailler, était-ce plutôt une décision de votre part ou une contrainte ?				
Plutôt une décision	77%	51%	82%	71%
Plutôt une contrainte	16%	39%	13%	22%
NSP	7%	10%	5%	7%
Situation familiale				
En couple	76%	65%	76%	72%
Seul	24%	35%	24%	28%

Source : DREES, CNAV, SRE, CDC, CPRPSNCF, AGIRC-ARRCO, COR, DSS, enquête Motivation de départ à la retraite 2021. Champ : Nouveaux retraités du régime général résidant en France, partis à la retraite entre le 1^{er} juillet 2019 et le 30 juin 2020. * Âges exacts au mois près.** La question C4 qui leur est posée est : « Disposez-vous d'un droit à la retraite dans un autre régime de base que la CNAV ? ». Les réponses possibles sont « Oui et vous l'avez liquidé en même temps, Oui et vous l'aviez déjà liquidé avant ce droit, Oui mais vous l'avez liquidé après ce droit ou comptez le liquider plus tard, Non ». Les quatre modalités sont regroupées en deux (oui/non).

Encadré. L'enquête Motivations de départ à la retraite 2021

L'enquête Motivations de départ à la retraite a été réalisée en 2021 pour la cinquième fois⁴ (entre février et mai 2021). Elle est conduite par l'Association générale des institutions des retraites des cadres (AGIRC), l'Association pour le régime complémentaire des salariés (ARRCO), la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV), la Caisse des dépôts et consignations (CDC), gestionnaire de la Caisse nationale des retraites des agents des collectivités locales (CNRACL), le secrétariat général du Conseil d'orientation des retraites (COR), la Caisse de prévoyance et de retraite du personnel de la Société nationale des chemins de fer français (CPRPSNCF)⁵, la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), la Direction de la sécurité sociale (DSS) et le Service des retraites de l'État (SRE).

L'enquête par téléphone interroge un échantillon de 5 499 personnes parmi les 619 354 nouveaux retraités ayant pris leur retraite de droit direct dans ces régimes entre le 1^{er} juillet 2019 et le 30 juin 2020, et résidant en France.

Le champ de cette étude est représentatif des assurés qui ont pris leur retraite au régime général au cours de cette période. L'analyse statistique s'appuie sur 3 625 répondants, ce qui représente 91 % de l'ensemble des retraités des régimes du champ de l'enquête après pondération (tableau E).

Tableau E. Effectif de la population étudiée

	Nombre de répondants	Effectifs pondérés	Répartition
Retraités du régime général	3 625	566 615	91 %
Ensemble des retraités	5 499	619 354	100 %

Source : DREES, CNAV, SRE, CDC, CPRPSNCF, AGIRC-ARRCO, COR, DSS, enquête Motivation de départ à la retraite 2021.

Champ : Nouveaux retraités résidant en France, partis à la retraite entre le 1^{er} juillet 2019 et le 30 juin 2020.

Le questionnaire de l'enquête varie peu d'une vague à l'autre afin de faciliter la comparaison des résultats entre les vagues. L'enquête interroge notamment les retraités qui viennent de partir en retraite sur les motifs qui ont pu influencer leur décision de départ, sur leur niveau de connaissance des dispositifs de retraite etc.

Concernant leurs motivations de départ, dix motifs de nature différente concernant le droit à pension, le travail ou la situation personnelle de l'enquêté, leur sont proposés. Il s'agit d'une approche subjective a posteriori de la décision de départ à la retraite qui est riche d'enseignements sur les facteurs explicatifs du départ.

Comme dans les vagues précédentes, la principale motivation avancée par les nouveaux retraités du régime général est de « profiter le plus longtemps possible de la retraite ». Les deux autres motivations les plus souvent citées sont d'« avoir atteint l'âge permettant d'obtenir une retraite à taux plein » et d'« avoir atteint l'âge minimal de départ ».

En complément de ces questions, des modules spécifiques, qui varient d'une vague à l'autre, interrogent les nouveaux retraités sur des thèmes particuliers.

⁴ Les quatre premières vagues de l'enquête ont été réalisées en 2010, 2012, 2014 et 2017.

⁵ La CPRPSNCF participe pour la première fois à cette enquête.

Annexe 1. Extraits du questionnaire de la vague 5 de l'enquête

Les 10 questions du Module G « Planification du départ à la retraite et anticipation du montant de pension »

Questions	Modalités
G1] À quel âge avez-vous commencé à réfléchir à votre date de départ à la retraite ?	
G2] Un (ou des) événement(s) particulier(s) a-t-il (ont-ils) déclenché cette réflexion ?	1. Oui 2. Non
G3] Cet (ou ces) événement(s) était (étaient) en rapport avec : 1. Votre santé 2. Le monde professionnel 3. Votre famille ou votre entourage 4. La possibilité d'une réforme des retraites 5. Des informations que vous avez reçues sur vos droits/vos possibilités 6. D'autres facteurs	1. Oui 2. Non
G4] A ce moment-là, aviez-vous une idée du montant de pension que vous toucheriez à la retraite ?	1. Oui, une idée précise 2. Oui, une idée approximative 3. Non, aucune idée
G5] Votre régime de retraite vous a-t-il fourni une estimation du montant de votre pension ?	1. Oui 2. Non
G6] Votre montant de pension actuel est-il :	1. À peu près équivalent à ce que vous aviez anticipé 2. Plus élevé 3. Moins élevé NSP
G7] Au final, avez-vous pris votre retraite :	1. Au même moment qu'initialement choisi 2. Plus tôt 3. Plus tard
G8] Était-ce : 1. À cause d'annonces sur la réforme des retraites 2. Du fait de modification de votre emploi 3. Pour des raisons personnelles 4. Suite à des informations obtenues sur vos droits 5. Autre(s) raison(s)	1. Oui 2. Non
G9] Avec le recul, auriez-vous préféré :	1. Partir plus tard et avoir une pension plus élevée ? 2. Partir plus tôt et avoir une pension moins élevée ? 3. Partir au même âge ? NSP
G10] Pendant votre vie active, vous avez payé des cotisations prélevées sur votre salaire qui vous ont permis d'acquérir des droits pour votre retraite. Avec le recul, auriez-vous préféré :	1. Cotiser plus, c'est-à-dire avoir un salaire net plus faible mais une pension plus élevée ? 2. Cotiser moins, c'est-à-dire avoir un salaire net plus élevé mais une pension moins élevée ? 3. Cotiser de la même manière. NSP

Quelques questions du tronc commun et variables administratives utilisées

Questions	Modalités
A1] A propos du moment de votre départ à la retraite, êtes-vous parti(e) ... ?	1. Dès que vous en avez eu la possibilité 2. Plus tard NSP
A4] Quand vous avez arrêté de travailler, était-ce plutôt une décision de votre part ou plutôt une contrainte ?	1. Plutôt une décision 2. Plutôt une contrainte NSP
A5] Quel est votre niveau de diplôme ?	1. Sans diplôme, CEP, brevet des collèges 2. CAP, BEP 3. Baccalauréat 4. Bac + 2 5. Diplôme supérieur à bac + 2 NSP
A6] Vivez-vous en couple ?	1. Oui 2. Non
A9] Êtes-vous limité(e), depuis au moins 6 mois, à cause d'un problème de santé ; dans les activités que les gens font habituellement ?	1. Oui, fortement limité(e) 2. Oui, limité(e), mais pas fortement 3. Non pas limité du tout
C3] Concernant le dernier emploi que vous avez exercé, étiez-vous ... ?	1. Agriculteur exploitant, 2. Artisan, commerçant ou chef d'entreprise 3. Cadre 4. Membre d'une profession libérale 5. Professions intermédiaires (comme par exemple infirmier, professeur des écoles) 6. Employé 7. Ouvrier
C4] Disposez-vous d'un droit à la retraite dans un autre régime de base que « la CNAV » ?	1. Oui, et vous l'avez liquidé en même temps 2. Oui, et vous l'aviez déjà liquidé avant ce droit 3. Oui, mais vous l'avez liquidé après ce droit ou comptez le liquider plus tard 4. Non
Motifs de départ	1. Taux plein au titre de la durée à partir de l'âge légal 1b. Taux plein au titre de la durée avant l'âge légal 2. Taux plein au titre de l'âge 3. Taux plein au titre de la catégorie 4. Décote 5. Surcote

Annexe 2. Analyse factorielle des Correspondances Multiples et classification

L'Analyse factorielle des Correspondances Multiples (ACM) est une méthode statistique multivariée d'analyse des données qualitatives. Elle vise à résumer l'information contenue dans un grand nombre de variables afin de faciliter l'interprétation des corrélations existantes entre elles. Elle consiste à projeter les observations depuis un espace de grande dimension vers un espace à dimension plus faible en conservant un maximum d'information sur les premières dimensions. L'information est synthétisée dans ces variables « résumé » qui sont des combinaisons linéaires des variables de départ.

Les méthodes de classification, aussi appelées de partition des données, permettent de grouper des individus dans différentes classes. Les individus regroupés au sein d'une même classe doivent être les plus semblables possibles (homogénéité intra-classe) et les classes doivent être les plus dissemblables possibles entre elles (hétérogénéité inter-classe).

Une classification ascendante hiérarchique (CAH) est mise en œuvre. Il s'agit d'une méthode de classification itérative qui permet, selon un critère de ressemblance défini au préalable, de rassembler les individus au départ seuls dans une classe puis en classes de plus en plus grandes.

Préalablement à la réalisation de l'ACM, des traitements sont réalisés sur les variables qui seront mobilisées pour l'analyse des données. Plus particulièrement, il s'agit de regrouper des modalités ou de corriger la non-réponse partielle à une question posée.

Pour réaliser l'analyse des données, un nombre limité de variables a été retenu. Le sexe est une des variables retenues (l'échantillon comprend 53 % de femmes). Intuitivement, planifier son départ et anticiper le montant que l'on percevra au moment de la retraite peut être appréhendé différemment selon que l'on est un homme ou une femme.

La santé peut également jouer un rôle important dans l'anticipation du moment du départ : être en mauvaise santé contraindra probablement davantage l'assuré dans sa décision de départ. Pour introduire cette notion dans l'analyse des données, la question qui porte sur l'état de santé déclaré par l'assuré⁶ est mobilisée et ses trois modalités sont regroupées en deux : être limité depuis au moins 6 mois à cause d'un problème de santé dans les activités que les gens font habituellement ou ne pas être limité.

Le niveau de diplôme déclaré par le retraité est également retenu⁷. Le montant de pension n'est en revanche pas disponible⁸.

Concernant l'anticipation du montant de la pension, une question interroge les retraités pour savoir s'ils ont une idée du montant de la pension qu'ils toucheront à la retraite⁹. Pour l'analyse des données, cette question est mobilisée avec deux modalités, selon que le retraité avait ou pas une idée de ce montant (qu'elle soit précise ou approximative).

⁶ La question A9 qui est posé aux assurés est la suivante : « Etes-vous limité(e), depuis au moins 6 mois, à cause d'un problème de santé ; dans les activités que les gens font habituellement ? ». Les trois modalités proposées sont « Oui, fortement limité(e) », « Oui, limité(e), mais pas fortement », « Non pas limité du tout ». Pour les 12 assurés qui ne répondent pas à cette question, la non-réponse est imputée par la modalité la plus déclarée « Non, pas limité du tout ».

⁷ Pour les 15 assurés qui ne répondent pas à la question sur leur niveau de diplôme, la non-réponse est imputée aléatoirement entre les 5 modalités disponibles.

⁸ En effet, seuls les montants des pensions des régimes participant à l'enquête sont disponibles et ne constituent pas l'ensemble des retraites perçues par les assurés (le montant de pension à l'Echange Inter-Régimes de Retraite (EIRR) n'est pas disponible).

⁹ Plus précisément, la question G4 qui leur est posé est : « A ce moment-là, aviez-vous une idée du montant de pension que vous toucheriez à la retraite ? ». Trois réponses sont proposées « Oui, une idée précise », « Oui, une idée approximative », « Non, aucune idée ».

Le dernier report de carrière du retraité, qui informe sur la situation de l'assuré avant son départ à la retraite, peut également influencer sur l'anticipation du départ. Cette variable est construite à partir des données de carrière de l'assuré observées sur l'année 2019 et comprend quatre modalités, selon l'ordre de priorité suivant :

- En emploi salarié au régime général avant le départ
- En emploi dans un autre régime que le régime général avant le départ
- Au chômage ou en maladie avant le départ
- Inapte au travail/ex-invalide ou sans report pour la validation de droits à retraite avant le départ

Enfin, une variable indiquant le délai entre l'âge effectif de départ à la retraite et l'âge à partir duquel ils ont commencé à réfléchir à leur date de départ¹⁰ est créée pour chaque retraité interrogé.

Ce délai est ensuite ventilé selon le motif de départ du retraité :

- Pour les départs avec le taux plein par la durée avant l'âge d'ouverture des droits (26 %), le délai moyen est de 3,2 années
- Pour les départs avec le taux plein par la durée à partir de l'âge d'ouverture des droits (24 %), le délai moyen est de 4,0 années
- Pour les départs avec le taux plein par la reconnaissance de l'inaptitude/invalidité avant le départ (16 %), le délai moyen est de 3,7 années
- Pour les départs avec le taux plein par l'âge (8 %), le délai moyen est de 6,5 années
- Pour les départs avec de la décote (13 %), le délai moyen est de 4,6 années
- Pour les départs avec de la surcote (14 %), le délai moyen est de 3,9 années

Si le délai calculé pour un retraité est plus ou moins égal au délai moyen observé pour son motif de départ tous sexes confondus (+ ou - 30 %), on considère que son délai est dans la moyenne, il est dénommé « normal » (26 %). Par contre, si le délai calculé est plus faible que le délai moyen observé pour son motif de départ, on considèrera que l'assuré y a pensé peu de temps avant le départ, il est dénommé « court » (49 %). Inversement, si le délai calculé est plus élevé que la moyenne constatée pour son motif de départ, on considèrera qu'il y a pensé longtemps avant, il est dénommé « long » (25 %).

Les résultats de l'ACM conduisent à sélectionner les deux premiers axes contenant presque la totalité de l'information apportée par les variables introduites dans l'ACM (inertie corrigée de Benzecri¹¹).

¹⁰ La question G1 interroge les retraités sur l'âge auquel les assurés ont commencé à réfléchir à leur date de départ à la retraite. 238 assurés n'ont pas répondu à cette question (ce qui représente 6,6 % des réponses à cette question) et la non-réponse partielle a été corrigée en affectant la moyenne pour cette variable quantitative.

¹¹ En ACM, les taux d'inertie sont des mesures pessimistes de la qualité de la représentation, ils peuvent être corrigés selon la formule de Benzecri.